



Règlement Intérieur de l'Action Jeunes

Accueils de Loisirs Adolescents

I. FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTS ACCUEILS PROPOSES :

Petites et grandes vacances

Ouvertures : du lundi au vendredi après-midi à la **salle de sport en face du collège de Pouilley les Vignes**. Sauf fermeture aux fêtes de fin d'année et trois semaines l'été.

Horaires : de 13h30 à 18h.

Vendredis soir

Ouvertures : tous les vendredis (période scolaire)

Horaires : de 17h à 21h. Les jeunes sont récupérés à la sortie du collège par un animateur à 17h00.

Mercredis après-midi

Ouvertures : tous les mercredis (période scolaire)

Horaires : de 14h00 à 18h00 en accueil libre (les viennent et repartent librement, s'ils y sont autorisés)

Pour tous les accueils :

Inscriptions : par retour de mail ou via le coupon papier présent avec le programme d'activité. Il est disponible au foyer du collège, dans nos bureaux ou sur notre site internet.

Animations : jeux, activités manuelles, pédagogiques, sorties ou interventions, veillées, mini-séjours à thème. Deux séjours de vacances avec hébergement ont lieu dans l'année. L'un est un séjour construit sur l'année avec un groupe de jeunes inscrits et de ce fait, prioritaire sur ce séjour.

Navette : une navette gratuite à destination des jeunes issus des communes partenaires est disponible sur les allers-retours de chaque accueil, (sauf l'aller du vendredi soir).

II. PRECISIONS DE FONCTIONNEMENT :

Prise de médicaments : une ordonnance est obligatoire pour toute prise de médicaments, y compris pour le paracétamol en cas de maux de tête. Les médicaments et l'ordonnance seront remis en mains propres par le parent à un responsable de la structure. Si ces conditions ne sont pas respectées, les médicaments ne seront pas administrés à l'enfant.

Départ anticipé : Les adolescents ne sont pas autorisés à quitter l'accueil en dehors des horaires prévus SAUF sur l'accueil libre du mercredi, si vous l'y autorisez. Tout départ en dehors des horaires d'accueil doit être signalé par écrit 24h avant l'accueil.

Sanctions et exclusion : La direction, sous couvert des responsables de l'association, se réserve le droit de sanctionner jusqu'à l'exclusion de l'accueil tout jeune ayant manqué aux règles élémentaires de fonctionnement de l'accueil de loisirs.

III. COMMENT S'INSCRIRE ?

➤ **Conditions :**

- Être **adhérent** à FAMILLES RURALES (carte familiale : 20 € qui vous sera facturée à chaque nouvelle année civile).
- Avoir rempli le **dossier d'inscription** de l'adolescent
 - Fiche administrative
 - Fiche sanitaire
 - Attestation de responsabilité civile
 - Photocopie des vaccins à jour
 - Attestation d'aisance aquatiques pour toutes les activités nautiques.
 - Avoir pris connaissance de ce règlement et nous **retourner le coupon rempli**.

- Être **âgé d'au moins 11 ans** (être au moins scolarisé en 6^{ème} pour séjour de juillet).
- Tout dossier incomplet sera refusé.

➤ **Modalités d'inscription :**

Toute inscription ou désinscription devra être confirmée par les moyens suivant :

- **par coupon papier**, inscription déposé directement à l'accueil ou dans la boîte aux lettres ou remise en main propre auprès du directeur jeunesse.
- **par mail** à cette adresse : l.marchand@famillesrurales-pouilleylesvignes.fr

En cas d'urgence, vous pouvez nous joindre directement par téléphone au 03 81 60 21 11, ou 06.30.12.46.73 si le groupe est en sortie. Pas d'inscriptions/désinscriptions possibles via le téléphone portable. Le téléphone portable ne sert qu'en cas d'urgence.

Toute absence non informée par retour écrit (mail ou papier, pas de sms) au plus tard la veille avant 10h00 sera systématiquement facturée.

MEME SI NOUS ENCOURAGEONS LES JEUNES A L'AUTONOMIE, LES INSCRIPTIONS ET DESINSCRIPTIONS RESTENT SOUS LA SEULE RESPONSABILITE DES FAMILLES.

IV. FACTURATION :

Les factures sont disponibles chaque mois suivant (pour les séjours également) désormais et uniquement sur votre « Portail Familles » en ligne. Ce portail sera créé et un mail vous sera envoyé lors de la remise de votre dossier d'inscription COMPLET auprès du directeur jeunesse.

La **facture** devra être **réglée sous quinzaine** idéalement par virement bancaire. Nous acceptons également les chèques, chèques vacances ANCV et chèques CESU.

Les Aides aux Temps Libres CAF, ou de comités d'entreprises sont acceptées sont déduites directement de vos factures. Il est impératif de nous fournir les documents dès le début d'année.

En cas d'impayés réguliers et si aucune autre solution n'est trouvée avec la famille, l'association se réserve le droit de **refuser l'inscription d'un jeune et de solliciter les services contentieux.**

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer votre numéro d'allocataire au moment de l'inscription. En cas de refus, nous serions dans l'obligation d'appliquer le tarif maximum. Si vous êtes ressortissants de la MSA, merci de nous fournir une attestation de Quotient Familial de cet organisme.



Coupon à redonner avec le dossier d'inscription :

Je soussigné

M'engage à avoir lu et pris connaissance du règlement de fonctionnement du club ados, et à en respecter les conditions.

Fait à

Le.....

Signature du responsable légal :